

# Compte rendu de la réunion du Conseil de la Vie Sociale

Du lundi 11 avril 2022

**M. Marion** président du conseil de vie sociale, remercie les personnes présentes :

Personnes présentes :

- Mme Crouvezier (Maire de La Bresse), Mme Demange (Vice-présidente du CCAS),
- M. Français (Directeur de l'EHPAD),
- Mme Thocaven-Thevenin (secrétaire),
- Mme Mougenot, Mme Demange, Mme Mougel, Mme Claudon, Mme Pernot (résidents),
- Mme Mengin & Mme Mourey (représentants des familles).

Personnes excusées :

- Mme Boyé-Viard (cadre de santé) ; Mme Bolognini & Mme Poirot Christine (agents de l'EHPAD).
- M. Delfosse (résident).

---

M. le Président propose d'approuver du compte rendu le lundi 17 janvier 2022.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Point sur le deuxième rappel du vaccin anti-covid :

**M. Français** informe que deux séances vaccinales vont être organisées pour la 2<sup>ème</sup> dose de rappel contre le Covid. Comme à l'accoutumée, ce sont les infirmières de l'EHPAD qui reconstitueront les doses (Pfizer) et le Dr Leroy réalisera les injections et les enregistrements. La première séance est prévue le jeudi 28 avril à 14h00 en salle de kinésithérapie au RDC du bâtiment 32, elle concernera les résidents du bâtiment 32 (secteurs EHPAD et UVP) dont nous avons recueilli le consentement (à défaut, celui de la personne de confiance ou du représentant légal). La date pour la 2<sup>ème</sup> séance qui concernera les résidents présents sur le bâtiment 27 n'est pas encore défini précisément, probablement fin mai/début juin. La date retenue sera confirmée par mail aux familles. Il précise également que **les résidents ayant été infectés par le virus plus de 3 mois après la dernière injection ne sont pas concernés par ce rappel**. Nous avons encore 1 cas sur l'établissement qui se trouve en isolement pour cause covid19.

A propos du PASA :

**M. Marion** informe qu'il a reçu un mail d'une famille demandant des explications concernant le fonctionnement du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés).

**M. Français** explique qu'un courrier de réponse a été transmis à la famille, l'interrogation étant légitime. Sur ce point, il salue le travail de la cadre de santé qui a monté le projet avec beaucoup de sérieux et d'efficacité. Le pôle d'activités fonctionne de nouveau à plein régime, il permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD et de l'UVP ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités.

Il est ouvert chaque semaine, **les lundis, mardis et jeudis toute la journée**. Les résidents sont encadrés par des aides-soignantes qui ont suivi une formation complémentaire d'assistant de soins en gérontologie, il s'agit de Maeva, Carla, Sylvie et Fabienne.

Suite à une évaluation médicale par le médecin coordonnateur et un diagnostic, une rencontre ou une information est faite à chacune des familles des résidents concernés pour les informer de l'opportunité pour leur proche d'intégrer ce pôle afin d'optimiser l'accompagnement thérapeutique et de renforcer le bien-être.

La fréquence de l'accueil est à déterminer dans le projet personnalisé. Des grilles d'évaluation sont remplies pour chaque activité et pour chaque personne y participant. Une synthèse des activités est réalisée selon une certaine fréquence afin d'évaluer la prise en charge et la réadapter. Ces points sont discutés en équipe pluridisciplinaire afin d'adapter au mieux l'accompagnement et donc de définir des objectifs pour chaque résident.

**Mme Mengin** s'interroge sur les activités qui peuvent être mises en place pour les résidents de l'UVP ne relevant pas du PASA.

**M. Français** indique qu'un jardin thérapeutique va être mis en place dans l'espace extérieur dédié à l'UVP. Le service technique de la ville viendra planter deux arbres pour apporter un peu d'ombre et des plantes aromatiques vont être également plantées par des bénévoles avec la participation des résidents et agents. L'agent technique (Manu) va également confectionner des bacs adaptés pour les personnes à mobilité réduite qui sont en fauteuils roulants puissent jardiner confortablement à hauteur.

Du reste, une nouvelle organisation est à l'étude pour les UVP. L'envie d'œuvrer dans ces services est le meilleur gage d'une bonne prise en charge, un appel à candidatures auprès du personnel a été lancé dans ce sens. En fonction du nombre de demandes, les équipes pourront être amenées à tourner pour satisfaire chacun mais également pour éviter un épuisement professionnel.

#### **Questions diverses :**

**M. Français** explique que depuis le début d'année, il y a eu 6 décès, principalement en UVP. L'explication au rythme des décès qui s'accélère « peut » résulter du fait que les personnes âgées restent de plus en plus tard à leur domicile et entrent en institution avec une forte dépendance et souvent des polyopathologies. Il précise que l'EHPAD rencontre des difficultés financières du fait que plusieurs chambres ne sont pas occupées. Cela s'explique en partie par les nombreux décès de personnes âgées depuis le début de la pandémie de Covid, aussi bien à domicile qu'en EHPAD. De plus, sur la vallée de la Moselotte, il y a quatre cent cinquante lits d'hébergement, l'offre y est donc plus importante que la demande actuelle d'hébergement.

Le SSIAD a également une activité en baisse.

**Mme Mougel** fait part de deux demandes des résidents : serait-il possible d'avoir des draps-housses pour les matelas et d'avoir des cloches sur les assiettes lors du service en chambre ?

**M. Français** entend bien ces problématiques, concernant les draps-housses, il précise que cela ne sera pas possible dans le sens où un matelas d'hébergement est plus épais qu'un matelas « grand public » et que les housses du commerce sont trop courtes, ce qui n'autorise que la pose de draps plats. En revanche, concernant les cloches pour le maintien au chaud des repas servis en chambre, il va en parler à la responsable de cuisine afin de s'assurer qu'il n'y en a pas en stock, le cas échéant, il sera effectivement nécessaire d'en acheter.

**M. Français** informe de départs en retraite plus ou moins éminent. Celui de Mme Poirot Christine, la chef de cuisine courant juillet 2022 ; celui de Mme Bolognini Carine, agent social, courant août 2022 et celui de Mme Jeangeorges Sylviane, cuisinière, en avril 2023.

**Mme Demange** signale que les fruits peuvent être parfois trop durs et pas assez mûrs pour les résidents qui ont des difficultés à mastiquer. Elle informe également qu'ayant participé à la « commission menus », les résidents étaient très satisfaits de la cuisine et des menus proposés.

**M. Français** entend la difficulté et il va en informer la responsable de cuisine afin de mettre plus de salades de fruits, de compotes.

**Mme Pernot** déplore le gâchis du pain tranché mis dans les corbeilles sur les tables, il y en a beaucoup moins avec les baguettes.

**M. Français** explique que ce problème est insoluble car il est difficile de quantifier les besoins. Du reste, qu'il s'agisse de pain en baguette ou tranché, le pain commandé et non consommé le jour même sera de toute façon impropre à la consommation le lendemain, qu'il soit coupé ou non, il sera jeté.

**M. Marlon** informe qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association « Les Amis De La Clairie ». Cette AG était précédée d'un repas regroupant les bénévoles mais aussi le directeur, la cadre et le médecin coordonnateur de l'EHPAD ainsi que les animatrices.

Il fait remarquer avec plaisir que l'association compte un grand nombre de bénévoles investis dans les différentes activités proposées sur la structure. Il indique que peu d'EHPAD ont cette chance d'avoir autant de bénévoles et il les remercie de leur investissement au bénéfice des résidents.

**Le prochain CVS aura lieu le 12 SEPTEMBRE 2022**

